



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220218-02_2022-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°02

DATE DE LA CONVOCATION 11/02/2022	L'an deux mille vingt-deux Le dix-huit février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 11/02/2022	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 10 Absent(s) : 0 Votants : 6	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Sylvain GUICHARD – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT Secrétaire de séance : Sylvain GUICHARD Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°02 OBJET : Devis Le François Garden’s : arrachage rejets et souche dans le sous-bois	Le Maire assisté de M. PIGEONNIER Alain, 1 ^{er} Adjoint expose les faits suivants : Afin d’éclaircir le sous-bois et rendre propre le chemin de promenade situé le long de la D43, passant derrière la mairie, à l’arrière de la rue des Bons Garçons et débouchant sur la route de Nucourt un devis a été demandé à la société LE FRANCOIS GARDEN’S pour l’arrachage des souches et rejets. Le devis s’élève à 2 600 HT Mme DUFOUR demande un second devis sur le sujet car elle trouve le montant excessif. Un second devis va donc être demandé. M. RONDEAU demande si ce travail pourrait être fait par l’agent technique, une réponse négative lui est formulée par le maire et plusieurs conseillers, c’est un travail nécessitant des machines. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220218-02_2022-DE

VALIDE à 6 voix et 4 voix en ABSTENTION (Elizabeth DUFOUR, Laurent RONDEAU, Olivier FLIGNY, Sylvain GUICHARD) un devis dont le montant maximum ne devra pas dépasser 2 600 euros HT

CACHET MAIRIE



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 21 février 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT